

SITEL FRANCE

RENTRÉE SOCIALE: LA CFDT À L'OFFENSIVE!

SOMMAIRE:

- * Accord Salaires
- * Coefficient 190
- * Bilan Flash 2022
- * Histoire du 13^{ème} mois
- * Réforme Retraites

Sur tous les sujets de votre vie quotidienne, la CFDT n'a qu'un objectif : faire progresser vos droits, lutter contre l'injustice sociale et pour la transition écologique juste. Notre organisation est mobilisée en cette rentrée pour porter ses propositions. Rejoignez-nous pour les faire aboutir!



Accord Salaires Branche:

Au regard du niveau de la grille des salaires et du contexte actuel, après une nouvelle négociation des minimas salariaux de la Branche cette année, la CFDT a décidé de signer cet accord « Salaires » pour 2022.

- Niveau d'augmentation inédit (11€ à 81,43€ brut pour les employés) Pour info, 1^{er} coefficient à 120 (transitoire) 1 720€ // SMIC 2023 = 1 709,28€ (voir toute la grille ci-dessous)
- Coup de pouce pour les Agents de Maîtrise (coefficients 200 et 220).
 Cette augmentation vient s'ajouter à celle obtenue par la CFDT en début d'année, entrée en vigueur en septembre.

Nouvel objectif: refonte de la grille des minimas qui reste obsolète et étudier une révision des coefficients et classifications pour la rendre cohérente avec l'évolution des métiers et qu'elle soit LA RECONNAISSANCE du travail que chaque salarié est en droit d'attendre.

Forte de notre **1ère place** qui fait de nous le **moteur revendicatif** de la Branche avec une représentativité de **30**,77%, la **CFDT** a encore pesé sur cette négociation. Nous prenons nos responsabilités et nous devons obtenir encore davantage pour faire des travailleurs de la **2**ème ligne que nous sommes, des salariés justement rémunérés.



Le salaire reste la reconnaissance de la contribution du salarié à la production de l'entreprise et de ses compétences.

L'entrée en vigueur de cet accord se fera, passé le délai nécessaire à la procédure d'extension qui permettra l'application à toutes et tous.

Coefficient 190:

Petit retour en arrière...

NAO 2021 : la CFDT

demande et obtient l'accès
au coefficient 190 pour les
Conseillers Clientèle. Même si

les différentes augmentations du SMIC entre 2021 & 2022 sont venus au fil du temps atténuer les effets de cet acquis

♠ L'accord Salaires 2022 vient à nouveau redonner du sens à notre revendication obtenue. Et ce n'est pas fini!



Statuts	Niveaux	Coefficients	Indices	Points	Nouvelles	Montant en
					Rémunérations	+ du smic
			4.4.4	2.07/	brutes	2023 11,66 €
Employés	1	120	444	3,876	1 720,94 €	
		130	446	3,876	1 728,70 €	19,42 €
		140	448	3,876	1 736,45 €	27,17 €
	П	150	450	3,876	1 744,20 €	34,92 €
		160	452	3,876	1 751,95 €	42,67 €
	Ш	170	456	3,876	1 767,46 €	58,18 €
		190	462	3,876	1 790,71 €	81,43 €
Techniciens, Agents de Maîtrise	IV	200	504	3,653	1 841,11 €	131,83 €
		220	522	3,653	1 906,87 €	197,59 €
	V	230	536	3,653	1 958,01 €	248,73 €
		240	551	3,653	2 012,80 €	303,52 €
	VI	250	565	3,653	2 063,95 €	354,67 €
		260	584	3,653	2 133,35 €	424,07 €
Cadres	VII	280	671	3,65	2 449,15 €	739,87 €
		290	719	3,65	2 624,35 €	915,07 €
		300	842	3,65	3 073,30 €	1 364,02 €
		330	854	3,65	3 117,10 €	1 407,82 €
	VIII	360	913	3,65	3 332,45 €	1 623,17 €
		390	988	3,65	3 606,20 €	1 896,92 €
		420	1062	3,65	3 876,30 €	2 167,02 €
	IX	450	1298	3,65	4 737,70 €	3 028,42 €
		500	1535	3,65	5 602,75 €	3 893,47 €
		550	1691	3,65	6 172,15 €	4 462,87 €

Bilan Flash CFDT SITEL 2022:

- Augmentation Collective de salaire de 30€ brut/mois → pour tous les Coeff' 170 à 260
- ✓ Augmentation Individuelle Cadres → à négocier via entretien (enveloppe dédiée)
- Réduction de la cotisation Salariale Mutuelle Santé à 55% employeur / 45% salarié
- Augmentation du Ticket Restaurant à 9,50€ (5,69€ part employeur) → pour tous
- Carte prépayée « PASS Mobilité » * de 150€/an (conditions)
- Revalorisation de l'indemnité Télétravail de 2.50€ brut/jour → Employés et AM
- ✓ Formation Managers → suivre une formation dans le mois suivant la prise de fonction en TTV
- ✓ Accord Droit à la déconnexion → procédure encadrée de signalement au N+1 / RRH pour faire valoir le droit en dehors du temps de travail planifié



Sans le travail, les idées et l'énergie des élu(e)s et mandaté(e)s CFDT, cela n'aurait pas vu le jour. Pourtant, il reste encore beaucoup à faire...







Histoire du 13^{ème} mois, mise au point et 2023 :

Environ 850 sur les 5580 salariés (dont 4831 CDI) que comptent SITEL France bénéficient d'un 13ème mois. Il faut savoir que cet avantage a été acquis il y a maintenant 15 ans chez SITEL et encore plus longtemps chez ACTICALL (Entreprise ATOS, SLIGOS, VITALICOM...) par le biais d'accords d'entreprise, de rachats et surtout à une époque où le secteur des Centres d'appels était en plein essor avec les Telecom notamment.

Au plus fort de la tempête de 2016 (ce qui n'est pas si vieux...) et des difficultés financières à SITEL France (perte du seul Client du site), certaines organisations syndicales et la CFDT en tête, ont su sauvegarder cet avantage pour les salariés ayant construit l'entreprise et contribué à son résultat depuis plus de 20 ans.

Sur les sites où la concentration de salariés bénéficiant du 13ème mois est la plus importante (Troyes, La Rochelle ou encore Blois dans une moindre mesure), un Syndicat qui « souffle régulièrement le chaud et le froid » emprunte des raccourcis grossiers tendant à laisser penser que la CFDT et les autres OS qui ont bataillé, en ayant fait grève pendant plusieurs jours consécutifs pour obtenir ce 13ème mois seraient contre cet avantage pour les nouveaux entrants, au mépris de l'Histoire des sites. Chacun appréciera...

Pour information, en exemple, **0 recrutement pérenne** pendant presque 4 ans sur le site de Troyes. Notre objectif à l'époque : sauver les emplois et, en même temps, sauvegarder les acquis. L'avenir, c'était le présent, les salariés en poste s'en souviendront à n'en pas douter...

Pour les nouveaux entrants, nous nous efforçons aujourd'hui comme le prouve encore notre bilan 2022 d'obtenir des droits nouveaux, avec des succès et des échecs.

Notre mission, ce n'est pas de promettre depuis plus de 6 ans un 13ème, un 14ème mois ou 2000€ nets pour tous, **mais avant tout d'obtenir du concret.** Demander leur où ils en sont...

A l'école, ça ferait **0 pointé...** A la **CFDT**, on pense que les salariés sont à même de comprendre...

2023 sera une année importante, avec le renouvellement des élections CSE sur tous les sites, et le poids et la représentativité que vous voudrez accorder aux Organisations Syndicales.

La CFDT essaie de faire le job au quotidien, sur l'ensemble des sites, et surtout elle propose et montre un bilan quand d'autres ne font que des promesses...

Réforme Retraites :



Le point sur la situation :

- ✓ Dernière bilatérale de concertation CFDT / Gouvernement a eu lieu le 04 janvier
- ✓ CFDT revendique que le droit à départ anticipé dès lors qu'un travailleur est exposé aux postures pénibles, au port de charges lourdes et aux vibrations mécaniques
- ☑ CFDT rappelle que l'emploi des seniors soit un thème obligatoire et spécifique de négociation aussi bien dans le cadre des branches que des entreprises
- CFDT opposée à tout recul de l'âge légal
- ✓ CFDT revendique que les minima de pensions soient portés à 100% du SMIC

La suite:

- Annonce du contenu de la réforme le 10 janvier
- Rencontre dans la foulée des OS CFDT –

CGT – FO – CFTC, etc...pour définir les mobilisations communes selon le contenu de la réforme.

Nous reviendrons très vite vers vous...









1ère organisation syndicale à SITEL France responsable, réaliste, force de propositions à l'écoute des salariés!

Pour nous rejoindre, pour te renseigner, faire progresser tes droits dans ton entreprise,

un interlocuteur : ton représentant CFDT !



